

AVENANT N° 1 REGLEMENTATION MOTO-BALL

ARTICLE 16 - JOUEURS – MUTATIONS

Un joueur ne peut pas être titulaire de deux licences de motoball dans deux pays différents la même année.

Aucune autorisation de changement de Club français ou étranger n'est accordée pour participer aux matches de Championnat ou de coupe de Moto-Ball durant la saison.

Un joueur évoluant pour sa dernière saison en équipe Junior doit rester deux saisons supplémentaires dans son club en Sénior, sauf accord entre le club formateur et le joueur.

En Championnat, Coupe ou Trophée, seuls sont admis les joueurs détenteurs d'une licence nationale compétition annuelle FFM en cours de validité.

Il faut entendre par "joueurs qualifiés", les joueurs dûment licenciés pour l'année en cours, non suspendus, et inscrits sur la feuille de match avant le coup d'envoi.

Ils doivent présenter aux arbitres :

- leur licence nationale ou internationale pour l'année en cours. Un joueur doit être âgé de 17 ans minimum pour avoir droit à une licence internationale.

Un joueur désirant changer de Club doit envoyer, au plus tard le 1er novembre, sa démission à celui-ci par lettre recommandée avec accusé de réception.

Cet accusé de réception devra, dès son retour, être adressé par l'expéditeur au Secrétariat de la Commission de Moto-Ball.

Sans réponse du Club quitté avant le 1er décembre, la démission sera considérée comme acceptée. Les démissions effectuées après le 15 septembre 1er novembre pourront continuer à être acceptées s'il y a accord entre les deux Clubs. La mutation du joueur ne sera effective qu'à partir du 1er janvier de la saison suivante.

Un Club ne peut avoir dans son effectif qu'un maximum de 2 joueurs mutés ou étrangers.

Toutefois, la Commission pourra modifier le nombre de mutés, sur la demande motivée d'un Club présentée au plus tard le 1er mars de la saison sportive concernée et ce, dans l'unique cas de sauver un club ne disposant pas d'un effectif lui permettant de participer au Championnat (moins de 5 joueurs).

Paris, le 23 janvier 2018